



Brevet de Base Avion (BB)

Conditions de délivrance :

- Visite médicale valide
- Etre âgé(e) de 15 ans révolus
- Avoir subi une instruction au sol et en vol.
- Instruction en double commande d'au moins 6h00 de vol (3h00 si titulaire d'une licence de pilote de planeur ou pilote d'hélicoptère valide)
- Avoir effectué comme pilote seul à bord au moins 20 atterrissages et 4h00 de vol sur avion
- Satisfaire à une épreuve théorique et pratique en vol fixées par arrêté.

Privilèges de la licence :

- Piloter seul à bord un avion ou un planeur à dispositif d'envol incorporé du modèle de celui sur lequel il l'a obtenu et qui est exploité sans rémunération. Toutefois, il ne peut voler qu'en dehors des espaces contrôlés ou réglementés, dans un rayon de 30 km de son aérodrome de départ.
- Des autorisations additionnelles temporaires ou permanentes obtenues auprès d'un instructeur habilité sont possibles (utilisation d'autres modèles d'avion / atterrissage sur aérodrome autre que celui du décollage / accès à des aérodromes contrôlés, réglementés / vol de nuit / voltige / emport de passagers)

| Exemple de financement | -21 ANS | +21 ANS |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Cotisation annuelle club | 87€ | 142€ (+25 ans) |
| Licence Assurance FFA | 71€ | 71€ |
| Documentation (Manuel du pilote + carnet de | 89€ | 89€ |
| 15 Heures PS28 en DC | 133.75€ X 15 = 2006,25€ | 133,75€ X 15 = 2006,25€ |
| 10 Heures PS28 en solo | 118.75€ X 10 = 1187,50€ | 118.75€ X 10 = 1187,50€ |
| | | |
| Aides fédérales | - 670€ | — |
| TOTAL | 2770€ | 3495€ |

Tarifs donnés à titre indicatif et pouvant évoluer en fonction des cours du carburant.